



Règlement intérieur de l'École Sainte Catherine Année scolaire 2020-2021

Horaires de l'école

Maternelle : 8h40- 11h20 / 13h30- 16h20

Primaire : 8h40 – 12h00 / 13h30 -16h30

Les enfants sont accueillis à partir de 8h le matin et de 13h15 l'après-midi. Les parents laissent leur enfant à la porte de la cour sans y entrer.

A 8h40, la cloche sonne et les élèves montent en classe avec leur enseignant. Au-delà de 8h40, la porte d'accès à la cour est fermée et les enfants sont en retard. Ils doivent monter au secrétariat.

Les retards sont indiqués dans le cahier de liaison. A partir de 3, ils sont notés dans le livret scolaire.

Le respect par chacun des horaires et du calendrier des vacances est nécessaire au bon fonctionnement. L'année scolaire débute le mardi 1^{er} septembre et se termine le vendredi 2 juillet. Il y a quatre samedis travaillés pour permettre aux parents qui le souhaitent de partager un moment convivial avec leur enfant, à l'école :

- Un samedi en novembre sera consacré à des ateliers associant les parents ; il permettra aussi aux parents de participer aux préparatifs du dîner traditionnellement organisé pour la sainte Catherine.
- Le samedi 9 janvier sera l'occasion pour les élèves et les parents de célébrer collectivement l'Épiphanie.
- Un samedi du mois de juin, jour de la kermesse, les élèves présenteront aux parents des spectacles préparés dans chaque classe.
- Un quatrième samedi matin sera une matinée de classe.

Entrée, hall et cour de récréation

Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit de stationner devant l'entrée de l'école. Nul n'est autorisé à communiquer les codes des portes d'entrée ni à laisser pénétrer une personne inconnue. Chacun veille à ce que la porte d'entrée soit bien fermée et signale aussitôt toute anomalie.

Les parents veillent à faciliter la sortie des classes en quittant rapidement le hall d'entrée. Les enfants ne seront remis qu'aux personnes nommément désignés par les parents.

Le hall étant un lieu commun à tout l'immeuble, **il est interdit d'y goûter**.

Chaque enfant est responsable de ses vêtements et de son matériel. Tout objet doit être marqué.

Les récréations sont surveillées dans la cour, aucun enfant ne doit rester sans surveillance sous le préau, dans une classe ou ailleurs.

Dans la cour, seuls les ballons en mousse, les petites billes, les élastiques, les cartes à jouer et les cordes à sauter sont autorisés.

Aucun enfant n'est autorisé à circuler seul dans l'établissement.

Lien entre l'école et la famille

Le cahier de liaison doit être consulté chaque jour par les parents et signé dès qu'un mot y figure. Il permet aux parents et aux enseignants de prendre rendez-vous et de signaler toute information utile (justification d'absence, sortie scolaire, souci de l'enfant...)

La participation aux sorties éducatives et aux activités sportives est obligatoire. Ne restent à l'école que les enfants ayant une contre-indication médicale avec un certificat médical.

Les cahiers de Français et de Mathématiques sont remis régulièrement pour être signés par les parents.

Les livrets de compétences

- des élèves de maternelles sont remis 2 fois dans l'année (janvier et juin)
Les élèves de TPS n'ont qu'un seul livret en fin d'année.

- des élèves du primaire sont mis en ligne 3 fois dans l'année (décembre, mars, juin). Un code d'accès est collé dans le cahier de liaison.

Le point de rencontre pour un rendez-vous avec l'enseignant est devant le secrétariat.

Les parents ne circulent pas dans l'école sans y avoir été invités.

A la cantine

Chaque élève veille à se laver les mains avant de passer à table.

Seuls les enfants responsables du service sont autorisés à se lever de table.

Chaque élève est poli, se tient et mange correctement à table, parle calmement.

Etude – Activités périscolaires

La cour est surveillée par un surveillant de 16h30 à 17h. A 17h00, l'étude ou les ateliers débutent et la porte de la cour ferme.

Chaque élève ramasse les restes de son goûter.

L'étude et les activités se terminent à 18h00. Il n'est pas autorisé de rester au-delà de 18h00 dans la cour.

Comportement

Le respect de toutes les personnes est exigé de tous : élèves, enseignants, personnel de service et de surveillance, parents. Cela implique :

- une attitude civile sans agressivité
- un langage correct
- l'usage de mots habituels de courtoisie : bonjour, au revoir, s'il vous plaît, merci...

En cas de conflit, l'élève doit s'adresser à l'adulte présent.

Le respect des règles de sécurité inhérentes à l'école est aussi exigé.

La tenue vestimentaire est adaptée à la vie scolaire : vêtements pratiques et décents (ni trop courts, ni trop décolletés, pas de tenue de plage), ni maquillage ni vernis, chaussures adaptées à des jeux en plein air.

Les vêtements doivent être marqués au nom de l'élève.

Les bijoux et objets de valeur ou électroniques doivent rester à la maison.

L'usage du téléphone portable est strictement interdit au sein de l'école. Si un téléphone est vu ou entendu il sera remis à la Directrice et les parents de l'élève devront venir le chercher.

Ce règlement intérieur vise à faciliter la vie en groupe et ainsi permettre à tous de travailler agréablement, paisiblement et en toute sécurité. En cas de non-respect une sanction (punition, retenue puis exclusion temporaire) sera appliquée.

Signature de l'élève

Signature des parents